



PROCES-VERBAL

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOS, Mathilde DESMONS, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON (arrivée au point n° 3), Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Abdelmalik SINI pouvoir à Djamel BOUTECHICHE, Corinne DESPREZ à Christophe CHARLES

Absents : Brahim NOUI - Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

A. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal ne peut désigner une personne pour assurer de façon permanente le secrétariat des séances (CE, 10 févr. 1995).

Il est demandé au conseil municipal de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur Yves VALIN a été désigné secrétaire de séance

B. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Adopté à l'unanimité

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE

1 - DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE 'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) (BNSSA)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le renforcement du service des sports durant la période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire;

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- De créer à compter du 1^{er} juillet 2025, 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'opérateur des APS relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Ils devront justifier de la possession du BNSSA et d'expériences professionnelles similaires au poste proposé.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice de l'échelon 1, de l'échelle C1, du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Adopté à l'unanimité

2 - DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE (BESSAN, BPJEPS AAN, MNS)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le renforcement du service des sports durant la période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire;

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- De créer à compter du 1^{er} juillet 2025, 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'éducateur des APS relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet, 20h/semaine.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Il devra justifier de la possession du BESSAN, BPJEPS AAN, MNS et d'expériences professionnelles similaires au poste proposé.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice de l'échelon 1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Adopté à l'unanimité

(Arrivée de Madame Chantal WAGON)

POINTS PRESENTES PAR MONSIEUR DIDIER SZYMANEK

3 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La commune propose de débattre une version du PADD actualisée au regard des dernières évolutions du projet de territoire et de l'approbation en novembre 2024 du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET).

Pour rappel, la procédure de révision générale du PLU a été prescrite en conseil municipal en date du 07 octobre 2021.

Une première version du PADD a été débattue lors de la séance du conseil municipal en date du 30/11/2023.

Pour rappel également, le PADD a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir.

Il décline une stratégie qui veille à rationaliser le développement urbain afin de limiter l'étalement urbain permettant de réduire les déplacements, la pollution et la consommation foncière. Il veille aussi à promouvoir un développement économique cohérent, à protéger les espaces et les ressources naturelles, à renforcer les dispositifs de circulation durable.

Il incite au travers du règlement à l'utilisation et à l'exploitation des énergies renouvelables. Il veille à une gestion également économe du foncier, au regard des dispositions prises par les lois Grenelles de l'Environnement et la loi ALUR.

Ainsi le PADD se décline en 3 grands axes stratégiques :

L'axe n° 1 : Renouer avec une hausse démographique en impulsant la mutation urbaine en faveur de la qualité du cadre de vie

L'axe n° 2 : Poursuivre le développement économique

L'axe n° 3 : Garantir une qualité de cadre de vie en s'appuyant sur les aménités

Vu les grandes orientations générales du projet de développement durables présentées par le bureau d'études Verdi

Vu l'approbation du SRADDET et les incidences sur les documents d'urbanisme en cours de révision.

Vu l'évolution des projets communaux depuis le dernier débat du PADD lors de la séance du conseil municipal en date du 30/11/2024.

Il convient de proposer le débat du PADD actualisé.

Le conseil municipal sera invité à :

Attester que les débats sur les orientations générales du projet d'aménagement et Développement Durables ont bien eu lors de la séance du 10 avril 2025 conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Préciser que la présente délibération, accompagnée de ses annexes transmises au contrôle de légalité et affichée pendant un mois.

Ce point ne donne pas lieu à un vote

4 - REQUALIFICATION DU STADE JEAN HAUZEUR – AUBY - CONVENTION DE MANDAT DE TRAVAUX CONFIEE A LA SPL DE L'ARTOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1531-1 sur les sociétés publiques locales,

Vu la délibération du conseil municipal du 08 Octobre 2024 concernant l'acquisition d'actions de la Société Publique Locale SPL de l'Artois,

Vu les statuts de la Société Publique Locale SPL de l'Artois,

Vu le projet de contrat de mission annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de ses politiques urbaines et sportives, la Ville a étudié le redéploiement de l'attractivité de son territoire en imaginant notamment requalifier le stade historique Aubyeois situé au cœur du quartier des Asturies.

Pour ce faire, elle a mené ces derniers mois des réflexions sur le montage opérationnel de ce projet structurant en étudiant différentes options d'aménagement et en rencontrant des partenaires institutionnels et financiers tels que la Fédération Française de Football, le Département ...

La commune a pu décliner un programme de requalification du stade décomposé en deux phases à savoir,

- dans un premier temps l'aménagement d'un terrain sportif synthétique homologué par la FFF pour offrir au club, aux résidents et aux établissements d'enseignement de la commune et des villes voisines un lieu permettant la pratique du football dans un cadre de qualité ;
- Dans un second temps, la consolidation du stade avec la construction de vestiaires, tribunes et espaces de stationnement permettant d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs et de leur famille et ouvrant la possibilité à l'organisation de compétitions de haut niveau.

Afin de passer à une phase plus opérationnelle, et d'envisager la réalisation de ce projet de requalification, il est proposé de confier à la SPL de l'Artois une mission de mandat de travaux avec pour principal objet le pilotage de la première phase du projet :

- Aménagement d'un terrain de sport synthétique ;
- Dessertes en réseaux divers du terrain ;
- Aménagement primaire des abords ;

Monsieur Le Maire rappelle l'adhésion de la commune auprès de la Société Publique Locale de l'Artois.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Commune fait appel à son outil compte tenu de ses compétences en matière d'opérations de cette nature.

Il est enfin rappelé que les missions confiées peuvent être conclues avec la SPL de l'Artois sans mise en concurrence préalable au vu des rapports de quasi régie entre ladite société et la Commune d'Auby.

La SPL de l'Artois revêt en effet le caractère d'un organisme « in house », considérant que les deux conditions prévues par la réglementation (contrôle analogue et réalisation de l'essentiel des activités pour le compte du pouvoir adjudicateur) sont satisfaites.

- Concernant la condition du contrôle analogue : 100 % du capital de SPL de l'Artois est détenu par les collectivités actionnaires.
- Concernant la condition de l'activité réalisée : la totalité de l'activité de la SPL est réalisée pour le compte des collectivités actionnaires, conformément à l'article L.1531-1 du CGCT.

Par ailleurs, il est précisé, que les missions confiées à la SPL portent sur la gestion et le pilotage administratifs, techniques, financiers des études et travaux, objet de la convention. La mission confiée au mandataire par le maître d'ouvrage porte sur l'organisation de la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération objet de la présente convention et plus particulièrement :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles le projet sera étudié et réalisé ;
- préparation du choix du maître d'œuvre et signature des marchés ;

- préparation du choix, signature des marchés d'études ou de toutes prestations intellectuelles ;
- approbation des avant-projets et accord sur le projet ;
- préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs, établissement et signature des marchés
- gestion des marchés d'études, travaux et fournitures, versement des rémunérations afférentes ;
- suivi technique des travaux et réception des travaux ;
- gestion financière et comptable de l'opération ;
- gestion administrative de l'opération ;

La détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire pour la réalisation du projet est évaluée de manière prévisionnelle et reprise dans les annexes. Ces dépenses comprennent notamment :

- Les études et diagnostics techniques ;
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres ;
- Les travaux ;
- Les frais divers et frais de gestion ;
- La rémunération de la SPL de l'Artois.

Le budget de l'opération a été évalué en février 2025 à 1 499 093 € HT (hors rémunération de la SPL).

La rémunération de la SPL de l'Artois est évaluée à 120 000 € HT.

L'investissement financier de la Commune correspond au budget de l'opération et à la rémunération de la SPL. Cet investissement d'un montant total estimé à 1 619 093 € HT (soit 1 798 911 € TTC) pourrait, en fonction de l'obtention de subventions dédiées et/ou financement partenarial, être revu à la baisse au cours du projet.

Des avances de trésorerie seront mises en place par la Commune. Le projet de contrat ainsi que le bilan de l'opération sont joints en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à bien vouloir délibérer pour :

- APPROUVER le projet de convention de mandat portant sur la reconversion de la cuisine centrale ;
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le contrat susmentionné avec la Société SPL de l'Artois ;
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution des contrats et de leurs avenants éventuels ;
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents nécessaires à l'obtention de financements, subventions auprès de partenaires institutionnels ;
- DIRE que le montant afférent à chacun de ses contrats sera porté sur les crédits inscrits au budget des exercices en cause au budget.

Annexes : Les annexes portent sur la convention de mandat de travaux.

Adopté à 21 voix pour et 5 contre

5 - PROJET DE CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE AD 504 P

Les propriétaires du bien sis 23 rue de la Corderie ont sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle communale reprise sous la section AD n° 504p située sur le côté du 23 rue de la Corderie d'une superficie d'environ 130 m² afin d'agrandir leur jardin.

Les propriétaires occupent ce terrain par le biais d'une convention devenue à ce jour caduque.

Vu l'estimation des domaines en date du 05 mars 2025 fixant la valeur à 1.000 € pour environ 130 m² (soit environ 8 €/m²) avec une marge de négociation de 10 %.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission du 19 février 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la cession du terrain communal cadastré AD n° 540p, moyennant le prix de 8 € H.T/m² soit un montant de 1.000 € auquel s'ajoutent les frais notariés et les frais de géomètre dus par l'acquéreur. Etant précisé que le prix de 1.000 € est définitif et restera inchangé pour le cas où la surface serait légèrement inférieure ou supérieure à 130 m² après la réalisation de la division par un géomètre.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier, les crédits seront inscrits au budget correspondant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la vente du terrain.

Adopté à l'unanimité

POINT PRESENTE PAR MADAME CHANTAL WAGON

6 - DELIBERATION RELATIVE À LA PROGRAMMATION COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION COHÉSION SOCIALE 2025 ET DU CONTRAT DE VILLE QUARTIERS 2030

Le Conseil Municipal d'Auby,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière d'action sociale et de politique de la ville,

Vu la loi relative à la politique de la ville et au renouvellement urbain,

Vu le cadre de la Programmation Cohésion social 2025 et du Contrat de Ville Quartiers 2030,

Vu les dispositifs de financement mobilisable dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE), des actions du Contrat de Ville et du dispositif Ville Vie Vacances (VVV),

Considérant la nécessité de poursuivre et renforcer les actions en faveur de la cohésion sociale, du soutien aux familles, de la réussite éducative et de l'animation des quartiers,

Considérant les actions retenues dans le cadre de la programmation communale et les participations financières correspondantes,

Il est proposé la mise en œuvre des actions suivantes dans le cadre de la Programmation Cohésion sociale 2025 et du Contrat de Ville Quartiers 2030 :

Programme de Réussite Éducative (PRE) – Ingénierie

Recrutement de 1 coordinateur (0,7 ETP) et 1 référente famille (1 ETP)

Montant total de l'action : 70 177 €

Participation financière de la Ville d'Auby : 27 033 €

Programme de Réussite Éducative (PRE) – Actions spécifiques

Mise en œuvre de 4 actions :

Pass'Parent

Guidance parentale

Ateliers spécifiques « Le PRE sort le grand jeu »

Soutien scolaire

Montant total de l'action : 68 495 €
Participation financière de la Ville d'Auby : 27 778 €

Actions du Contrat de Ville – Projet santé

Montant total de l'action : 6 252 €
Participation financière de la Ville d'Auby : 1 252 €

Dispositif Ville Vie Vacances (VVV) – Projet « Faire Ensemble »

Montant total de l'action : 12 976 €
Participation financière de la Ville d'Auby : 5 405 €
La commission jeunesse a donné un avis favorable au projet santé ainsi qu'à l'initiative de faire ensemble lors de sa réunion du 18 octobre 2024.

Après avis favorable de la commission scolaire en date 16 janvier 2025,

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la programmation des actions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

7 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction : subventions

7. 5. 1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_ParkingCorderie Demande de subvention de 10 000 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la création d'un parking rue de la Corderie.

7. 5. 1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_ParkingGalopin Demande de subvention de 3 169, 40euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la création d'un parking rue Galopin.

7. 5. 1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_ParkingLebas Demande de subvention de 10 000 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la création d'un parking rue Lebas.

7. 51_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_SignalisationMarat Demande de subvention de 2 831, 19 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour Remplacement de la signalisation de police rue Marat

7. 5. 1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_ParkingLiège Demande de subvention de 4 528,50 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la création d'un parking rue De Liège.

7.51_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_ParkingVancrayenest Demande de subvention de 8 612, 19 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la création d'un parking rue Vancrayenest.

7. 5. 1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_PlateauLiège Demande de subvention de 23 365, 50 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour Création d'un plateau surélevé rue de Liège

7.5.1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_SignalisationRousseau - Demande de subvention de 1 912, 50euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la Rénovation de la signalisation de police rue Rousseau

7.5.1_DEC_20250325_N.Trari_Département_AmendesPolice_StationnementMarat Demande de subvention de 1 000 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la

répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour la délimitation zone de stationnement rue Marat

7.5.1_DEC_20250327_A.DEBRUILLE_DEPARTEMENT SUBVENTION PTS TRAVAUX AMENAGEMENT ABORDS EGLISE Demande de subvention de 648 659 euros auprès du Département du Nord dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 pour les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise.

Demande subvention PTS 2025/2026 Création d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale - Demande de subvention de 280 000 euros auprès du Département du Nord dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 pour la construction d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale

Demande subvention PTS 2025/2026 Requalification du Stade Hauzeur

Demande de subvention de 647 637 euro auprès du Département du Nord dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants 2025-2026 pour la requalification du stade Hauzeur

Direction : marchés publics

1.1.1_DEC_20250217_AL_CC_ Travaux extension et maintenance du système de vidéo protection - Lot 1 - Extension du système de vidéo protection - Avenant 1

Avenant ayant pour objet d'ajouter au présent marché des travaux supplémentaires. Ces travaux consistent à installer 2 caméras aux abords du parking de l'église.

Le montant de l'avenant s'élève à 13 361,64 € HT représentant une augmentation de 4,70 % du montant initial du marché Le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 297 361,64 € HT soit 356 833,97 € TTC

1.1.1_DEC_20250219_AL_CC_ Attribution Mission CSPS pour la démolition de divers bâtiments (Ilot de la pointe et Ilot centre-ville)

Attribution du marché Mission CSPS pour la démolition de divers bâtiments à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, pour un montant de 945,00 € HT soit 1 134,00 € TTC.

1.1.1_DEC_20250224_AL_CC_ Lancement Fourniture, pose et dépose de pneumatiques et prestations techniques associées pour les véhicules poids lourds et engins spéciaux

Lancement de la consultation Fourniture, pose et dépose de pneumatiques et prestations techniques associées pour les véhicules poids lourds et engins spéciaux. Accord-cadre à bon de commande avec un seuil maximum pour la durée totale du marché à 10 000,00 € HT;

1.1.1_DEC_20250226_AL_CC_ Travaux extension et maintenance du système de vidéo protection - Lot 2 - Maintenance - Avenant 1

Avenant ayant pour objet d'ajouter au présent marché la maintenance de caméras supplémentaires. Le montant de l'avenant s'élève à 1 679,19 € HT représentant une augmentation de 14,24 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 135 351,51 € HT soit 162 421,81 € TTC

1.1.1_DEC_20250303_AL_CC_ Attribution Achat de 7 bacs de fleurissement

Attribution du marché Achat de 7 bacs de fleurissement à la société CHLORODIS, pour un montant de 19 072,16 € HT soit 22 886,59 € TTC.

1.1.1_DEC_20250303_ALEDIEU_CCHARLES_ Lancement Travaux de voiries

Lancement de la consultation dont le montant total du marché est estimé 706 000,00 € HT.

Lot 1 - Création et réfection de parkings

Lot 2 - Réfection de voiries

Lot 3 - Création d'un plateau surélevé

1.1.1_DEC_20250303_AL_CC_ Attribution procédure Prestations de tailles de haies

Attribution de l'accord-cadre à l'Association pour la Mobilité, l'Insertion et la Solidarité, pour un montant maximum annuel de 25 000,00 € HT.

1.1.1_DEC_20250306_AL_CC_ Attribution fourniture de produits pharmaceutiques

Attribution de l'accord-cadre fourniture de produits pharmaceutiques à la société TAMO, pour un montant

	Attributaire	Seuil maximum annuel HT
Ville d'AUBY	TAMO	2 000.00 €
CCAS		3 500.00 €
Résidence d'autonomie		2 000.00 €
Total annuel HT		7 500.00 €
Total sur 4 ans		30 000.00 €

1.1.1.DEC_20250403_AL_CC_ Attribution maintenance du réseau et systèmes informatiques.

Attribution du marché à :

Lot 1 : Réseaux, sécurité et télécommunications (voix et données)

IPSICOM pour un montant de :

Partie forfaitaire	Montant forfaitaire annuel en € H.T	Montant forfaitaire annuel en € TTC
Commune d'AUBY	11 097.00 €	13 316.40 €
CCAS d'AUBY	863.10 €	1 035.72 €
Résidence d'autonomie	369.90 €	443.88 €
Coût total sur 36 mois	36 990.00 €	44 388.00 €
Partie à bons de commande	Montant maximum sur la durée totale du marché HT soit 36 mois	Montant maximum sur la durée totale du marché TTC soit 36 mois
Commune d'AUBY	50 000.00 €	60 000.00 €
CCAS d'AUBY	5 000.00 €	6 000.00 €
Résidence d'autonomie	5 000.00 €	6 000.00 €
Coût total sur 36 mois	60 000.00 €	72 000.00 €

Lot 2 : Réseaux, sécurité et télécommunications (voix et données)

EURO INFO pour un montant de :

Partie forfaitaire	Montant forfaitaire annuel en € H.T	Montant forfaitaire annuel en € TTC
Commune d'AUBY	14 985.00 €	17 982.00 €
CCAS d'AUBY	1 165.50 €	1 398.60 €
Résidence d'autonomie	499.50 €	599.40 €
Coût total sur 36 mois	49 950.00 €	59 940.00 €
Partie à bons de commande	Montant maximum sur la durée totale du marché HT soit 36 mois	Montant maximum sur la durée totale du marché TTC soit 36 mois
Commune d'AUBY	50 000.00 €	60 000.00 €
CCAS d'AUBY	5 000.00 €	6 000.00 €
Résidence d'autonomie	5 000.00 €	6 000.00 €
Coût total sur 36 mois	60 000.00 €	72 000.00 €

1.1.1.DEC_20250305_AL_CC Attribution Prestations de géomètre expert

Attribution de l'accord-cadre à la SCP BOURGOGNE BEAUCAMP pour un montant maximum sur la durée totale du marché soit 48 totale 50 000.00 € HT

1.1.1. DEC_20253507_AL_CCH_ Lancement Création de deux aires de jeux et d'un city-stade au quartier Bon Air

Lancement de la consultation Création de deux aires de jeux et d'un city-stade au quartier Bon Air montant pour un montant estimatif de 150. 000, 00 € HT

Lot 1 : Création d'aires de jeux rue Etienne Dolet et Paul Langevin

Lot 2 : Création d'un city stade rue Paul Langevin

1.1.1.DEC_20250311_AL_CC_ Lancement Acquisition de 2 véhicules 9 places de type L1H1

Lancement de la consultation pour l'Acquisition de 2 véhicules 9 places de type L1H1 pour un montant estimatif de 68 000.00 HT.

1.1.1.DEC_20250313_AL_CC_ Abandon procédure Achat de 7 bacs de fleurissement

Abandon procédure en raison d'un problème dans la détermination des exigences techniques des prestations.

1.1.1. DEC_20250314_AL_CC_ Lancement Construction d'une piscine extérieure sur le site de la piscine municipale

Lancement de la consultation pour la construction d'une piscine extérieure conformément au décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux inférieur à 100 000 € HT

1.1.1_DEC_20241029_ALEDIEU_CCHARLES_ Abandon procédure Diagnostics techniques pour divers projets - Lot 4 Diagnostic structure solidité

Abandon de la procédure du marché Diagnostics techniques pour divers projets - Lot 4 Diagnostic structure solidité pour motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin.

1.1.1_DEC_20250318_ALEDIEU_CCHARLES_ Lancement Mission de maîtrise d'œuvre Construction d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale

Lancement de la consultation Mission de maîtrise d'œuvre Construction d'une salle polyvalente en extension de la cuisine centrale dont le montant estimatif s'élève à 108 900 € HT

1.1.1. DEC_20250319_AL_CC_ Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'Auby et du CCAS de la ville d'Auby Avenant 2 - Lot 5

Avenant ayant pour objet l'ajout de prix au BPU non prévus lors de la conclusion de l'accord-cadre. L'avenant n'entraîne pas d'augmentation du montant initial du marché public, ce dernier étant un marché public sans minimum mais avec un maximum annuel HT de 3 500. 00 €.

1.1.1_DEC_20250319_ALEDIEU_CCHARLES_ Lancement mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des abords de l'église d'Auby

Lancement de la consultation mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des abords de l'église d'Auby dont le montant est estimé à 150 400.00 € HT.

1.1.1. DEC_20250321_AL_CC_ Fourniture de papier et enveloppes Lot 1 : Fourniture de papier - Avenant 1 - Changement de dénomination sociale

Avenant ayant pour objet d'acter le changement de dénomination sociale de la société INAPA qui s'appelle aujourd'hui OVOL.

1.1.1._DEC_20250320_AtEDIEU_CCHARLES_ Lancement mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maison médicale

Lancement de la consultation mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maison médicale dont le montant est estimé à 42 000.00 € HT.

1.1.1. DEC_20250321_AL_CC_AL_CC_ Fourniture de papier et enveloppes Lot 2 : Fourniture d'enveloppes - Avenant 1 - Changement de dénomination sociale

Avenant ayant pour objet d'acter le changement de dénomination sociale de la société INAPA qui s'appelle aujourd'hui OVOL.

1.1.1.DEC_20250327_AL_CC_ Fourniture de graines, plantes à massifs, produits phytosanitaires, engrais, sel de déneigement - Lot 2 : Fourniture de produits phytosanitaires, engrais - Avenant 1- Changement de dénomination sociale

Avenant ayant pour objet d'acter le changement de dénomination sociale de la société LHERMITTE FRERES SAS qui s'appelle aujourd'hui L.F. SAS.

1.1.1.DEC_20250328_AL_CC_ Lancement services de communications Téléphoniques publiques pour le standard téléphonique de la mairie d'Auby

Lancement de l'accord-cadre services de communications Téléphoniques publiques pour le standard téléphonique de la mairie d'Auby

Le montant de l'achat envisagé et le montant total des dépenses déjà engagées sur l'année pour cette catégorie d'achat est estimé à 70 000.00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

1.1.1_DEC_20250331_AL_CC_ Travaux Aménagement d'un îlot de fraîcheur - Lot 1 - Aménagements paysagers et réseaux - Avenant 2

Avenant ayant pour objet des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial.

L'avenant entraîne incidence financière de 8 399.00 € HT représentant une augmentation de 4.48 % du montant initial du marché

Le nouveau montant du marché est porté à la somme de 1 456 828,37 € HT soit 1 748 194,04 € TTC.

1.1.1.DEC_20250113_AL_CC_ Abandon procédure Impression des publications municipales et autres documents de la ville Lots 2 et 3

Abandon de la procédure Impression des publications municipales et autres documents de la ville pour les lots ci-dessous en raison de l'absence d'offre

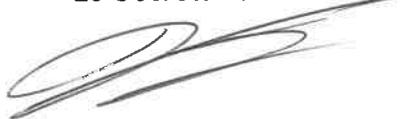
Lot 2 - Agrandissement d'images (impression, façonnage, livraison), reprographie, numérisation de documents, plans

Lot 3 - impression de panneaux d'immobilier, de chantier, et d'autorisation d'urbanisme

8 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-heures-trente-sept.

Le Secrétaire de Séance



Yves VALIN



Pour copie conforme,
Le Maire



Christophe CHARLES

